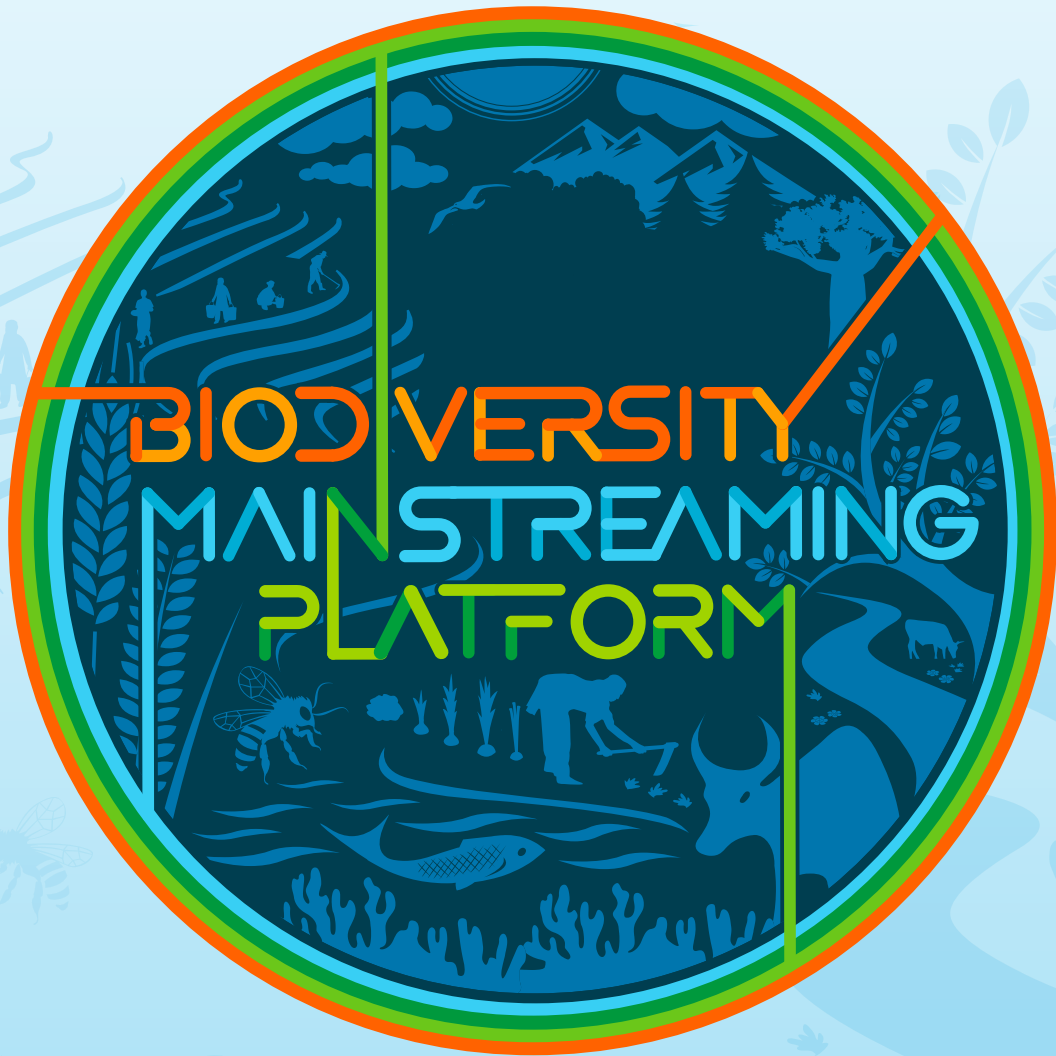




Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Plateforme FAO
de intégration
de la biodiversité

L'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles: un objectif essentiel

La biodiversité est la variabilité observée parmi tous les organismes vivants sur terre, dans les milieux dulçaquatiques et dans les océans, et inclut aussi les complexes écologiques dans lesquels ces organismes interagissent. Cette notion comprend la diversité au sein des différentes espèces, la diversité entre les espèces et la diversité des écosystèmes.

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est la diversité qui est nécessaire pour que la production alimentaire et agricole soit viable de manière durable. Elle englobe tous les éléments de la biodiversité qui constituent les écosystèmes agricoles. Ces éléments incluent la variété et la variabilité des animaux, des plantes et des microorganismes. Cette biodiversité, qui existe au sein des espèces, entre les espèces et entre les écosystèmes, est nécessaire pour préserver les fonctions clés, la structure et les processus des écosystèmes agricoles.

L'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles consiste à tenir compte des considérations relatives à la biodiversité dans toutes les politiques, stratégies et pratiques adoptées par les acteurs publics et les acteurs privés qui dépendent de la biodiversité ou dont les actions ont un impact sur celle-ci. L'objectif de ce processus est de faire en sorte que la biodiversité soit conservée et utilisée de manière durable.

La biodiversité est un facteur déterminant de la santé des écosystèmes: essentielle à une augmentation durable de la production alimentaire et nécessaire pour renforcer la résilience des moyens de subsistance. Ce sont les secteurs agricoles qui, ensemble, gèrent les plus

grandes étendues de terres, d'eau douce et d'océans sur la planète.

La biodiversité est le socle sur lequel repose l'agriculture. Elle est à l'origine de toutes les espèces cultivées, de toutes les espèces d'élevage et de la variété entre celles-ci. Les écosystèmes agricoles remplissent des fonctions essentielles, comme le cycle des éléments nutritifs, la décomposition de la matière organique, la formation et la remise en état des sols, la purification de l'eau, la lutte contre les ravageurs et les maladies et la pollinisation, qui sont bénéfiques à la production végétale et animale. Ces fonctions écosystémiques contribuent de manière déterminante à la pérennisation de la production alimentaire, à la protection de la nutrition et de la santé et, partant, à la protection du bien-être des populations.

La pêche et l'aquaculture sont tributaires d'une utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, garante de leur viabilité à long terme. La biodiversité est cruciale pour la pêche d'espèces sauvages. L'intégration de la biodiversité dans les politiques, les programmes et les plans relatifs à la pêche est indispensable pour le maintien des habitats essentiels à l'alimentation, à la ponte et à l'alevinage des populations de poissons sauvages.

Les forêts abritent l'essentiel de la biodiversité terrestre mondiale. Par biodiversité forestière, on entend non seulement toutes les formes de vie présentes dans les zones boisées, mais aussi les rôles écologiques que jouent ces organismes. Les perspectives en matière de développement durable sont dans une large mesure déterminées par le degré de diversité des espèces et écosystèmes forestiers. Les écosystèmes forestiers offrent de nombreux avantages qui vont bien au-delà de la fourniture des biens forestiers essentiels dont dépendent les populations. Les services écosystémiques fournis par les forêts sont particulièrement importants pour les communautés pauvres et vulnérables. En outre, de nombreuses personnes trouvent dans les écosystèmes forestiers un élément essentiel du fondement de leur identité culturelle, de leurs croyances spirituelles et de leur vision du monde.





Pour toutes ces raisons, la biodiversité est un élément important dans les efforts déployés dans le monde pour parvenir à la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition.

L'agriculture, la pêche et la foresterie sont dépendantes de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques qui en découlent. Cependant, par divers facteurs directs et indirects, ces secteurs ont également des incidences sur la biodiversité, incidences qui peuvent à leur tour se faire sentir dans les secteurs agricoles et éventuellement nuire à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'aux fonctions et services écosystémiques. Lors de la treizième Conférence des Parties (COP13) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui s'est réunie en décembre 2016 à Cancún (Mexique), les Parties ont appelé à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles.

Le débat de haut niveau de cette conférence a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Cancún, dans laquelle les ministres et chefs de délégation appellent à **l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, plans et programmes, et invitent tous les différents acteurs et secteurs travaillant dans ce domaine, en particulier la FAO, à coopérer étroitement**. Le principal message était que le secteur de l'environnement et les secteurs agricoles doivent travailler ensemble pour atteindre le double objectif de conservation de la biodiversité et d'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

Plateforme de intégration de la biodiversité

Fin 2016, la FAO a proposé de faire office de **Plateforme de intégration de la biodiversité (la Plateforme)**.

Les participants à la Conférence de la FAO se sont félicités de cette initiative et ont demandé à l'Organisation de faciliter l'intégration des actions menées aux niveaux national, régional et international en faveur de la préservation, de l'utilisation durable, de la gestion et de la régénération de la diversité biologique dans l'ensemble des secteurs agricoles. Ce travail doit être effectué de manière structurée et cohérente et en collaboration avec les partenaires de la FAO, parmi lesquels les instances de la CDB et d'autres organismes des Nations Unies.

La **Plateforme** répond à la nécessité de jeter des ponts entre les secteurs agricoles et le secteur de l'environnement. Ses objectifs sont de trouver des synergies et d'aligner les objectifs entre ces secteurs, et d'élaborer des approches cohérentes pour intégrer la biodiversité dans l'agriculture, la foresterie, la pêche et l'aquaculture. La **Plateforme** intégrera la biodiversité:

- en facilitant le dialogue entre les gouvernements, les communautés de pratique et les autres parties prenantes;
- en facilitant l'échange d'informations et de données entre les parties prenantes en ce qui concerne la diversité biologique, ainsi que les pratiques agricoles et les politiques respectueuses de la biodiversité; et
- en traduisant les connaissances relatives à la biodiversité dans des supports de communication ayant trait aux politiques, qui seront examinés par les organes directeurs et statutaires de la FAO.

Faciliter le dialogue entre le secteur de l'environnement et les secteurs agricoles

En mai 2018, la FAO a organisé conjointement avec le Secrétariat de la CDB le **Dialogue multipartite sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles (le Dialogue)**. Le Dialogue a réuni à Rome quelque 250 ministres, décideurs, experts et représentants d'organisations intergouvernementales, de groupes privés et de la société civile.

Dans le cadre de groupes de travail distincts, les participants au Dialogue ont abordé l'intégration de la biodiversité selon différents points de vue: 1) la gouvernance mondiale, 2) les politiques et législations nationales, 3) les mesures incitatives et l'investissement et 4) les mécanismes de certification volontaire. Le rapport conjoint des coprésidents des groupes de travail contient un certain nombre de suggestions, notamment:

- adopter une **approche systémique avec les conventions de Rio**, renforcer les synergies et utiliser les objectifs de développement durable pour créer des liens entre les différentes initiatives et unifier leurs objectifs de mise en œuvre;
- **préparer**, au plus tard pour 2020, en collaboration avec les partenaires et les parties prenantes, **une stratégie pour la biodiversité** déterminant les futures activités;
- tirer parti du rôle que joue la FAO en tant que **forum neutre pour le dialogue sur les politiques**, de son pouvoir fédérateur et de facilitation à différents niveaux et de ses fonctions d'appui technique et de gestion des connaissances;
- faciliter le **partage des informations**, notamment des études de cas et des communautés de pratiques dans les domaines de l'évaluation, des politiques et de la législation, et promouvoir l'apprentissage chez les agriculteurs, les parties prenantes et les décideurs, en reconnaissant la valeur des savoirs locaux et autochtones en matière d'utilisation et de préservation de la biodiversité;

- **collecter des données et élaborer des systèmes de mesure et des indicateurs** afin d'évaluer l'impact et la performance des mesures prises pour favoriser l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité, avec la participation des établissements de recherche et d'autres acteurs, tels que les groupes de consommateurs et les filières d'approvisionnement.

Les 29 et 30 octobre 2018, le Gouvernement mexicain accueillera, en collaboration avec le bureau régional et le bureau de pays de la FAO, le premier Dialogue régional multipartite sur l'intégration de la biodiversité en Amérique latine et dans les Caraïbes. D'autres dialogues régionaux sont prévus en Afrique, en Europe et en Asie en 2019.

Élaboration d'une stratégie relative à la biodiversité pour la FAO

Les résultats du Dialogue multipartite sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles ont été présentés à plusieurs organes directeurs de la FAO en 2018: le Comité des pêches, le Comité des forêts, le Comité des produits et le Comité de l'agriculture. La FAO prépare actuellement un projet de stratégie pour la biodiversité, que la Conférence examinera à sa quarante et unième session, en juin 2019.

Définition des priorités mondiales concernant la biodiversité

En 2020, la Conférence des Parties à la CDB devrait envisager l'adoption d'un cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020. **La Plateforme de intégration de la biodiversité**, après consultation des conférences régionales et d'autres organes directeurs de la FAO, apportera une contribution importante à l'élaboration de ce cadre.



Biodiversity-platform@fao.org



Certains droits réservés. Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO